

de la région arctique; et la dévolution continue des responsabilités en matière d'administration et de contrôle des terres publiques et des ressources par le gouvernement fédéral au profit du Yukon.

Toutes ces transformations indiquent que les relations entre le Nord et le Sud du Canada sont en pleine mutation. Elles témoignent, en outre, de l'importance que revêtent désormais le développement autocentré et le développement durable dans le Nord lui-même. Pris ensemble, ils indiquent le besoin de réunir tous les moyens à notre disposition, y compris la politique étrangère, afin de faire s'épanouir le plein éventail des intérêts nationaux, et notamment nordiques, du Canada. Enfin, les Canadiens tant du Nord que du Sud qui s'intéressent aux affaires du Nord demandent à prendre une part active dans la formulation de la politique étrangère concernant la région, ce qui crée le besoin d'un cadre politique mutuellement convenu qui servira de base de travail.

Sur le plan extérieur, la création du Conseil de l'Arctique offre une nouvelle occasion de cibler et de clarifier les intérêts et les priorités du Canada en matière de coopération circumpolaire. Alors que le mandat du Canada à la présidence du Conseil tire à sa fin, celui-ci a intérêt à veiller à ce que les débuts prometteurs du Conseil soient consolidés et qu'ils servent de source d'inspiration dans les années à venir. Pour cela, nous ne devons avoir aucun doute quant à nos propres priorités et intérêts nationaux dans la région de l'Arctique. En outre, en exprimant des intérêts nationaux bien définis dans une politique étrangère pour le Nord, le Canada sera mieux placé pour travailler avec ses voisins de l'Arctique, car sa nouvelle politique étrangère visant cette région sera reconnue comme étant inspirée par un ensemble d'objectifs nationaux convenus et désormais définis clairement.

En 1996, je déclarais que notre politique étrangère devait puiser ses racines dans l'acceptation et le soutien du public; que son orientation devait s'inspirer de ce que les Canadiens estimaient possible et souhaitable. Ces principes s'appliquent aussi bien à la politique concernant les régions nordiques. Dans le passé, cette politique était inspirée par les valeurs et les points de vue du Sud, marqués au coin d'une certaine insensibilité et d'un manque de préoccupation envers les intérêts du Nord. En revanche, les grands principes encadrant la politique étrangère pour le Nord qui est présentée dans le présent document ont été, plus que jamais auparavant, influencés par les apports reçus des régions arctiques. Le document reflète les contributions reçues en grand nombre des Canadiens du Nord ces dernières années, de même que celles fournies par des analystes de politiques du Sud. Nous pouvons donc dire qu'il met de l'avant un cadre de politique qui a pris naissance dans le Nord canadien et qui reflète les valeurs, les perspectives et les aspirations de ses habitants.

Ces apports proviennent de sources aussi diverses que nombreuses, y compris des centaines de témoins qui se sont fait entendre devant les comités parlementaires, notamment dans le cadre de l'examen des relations du Canada avec les régions arctiques, effectué par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, ainsi que des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont pris part à des conférences sur la politique étrangère canadienne pour le Nord. En ce qui concerne les consultations publiques ayant